



## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

### « Agenda social » du ministère de l'Education nationale FO ne participera pas à la destruction des statuts

La FNEC FP-FO était invitée le 5 avril par la conseillère sociale du ministre en présence de la DGRH à une réunion de présentation de l'« agenda social » du ministre.

Force Ouvrière a tout d'abord indiqué que nous n'étions pas demandeurs d'un « agenda social » dans l'éducation nationale. Les réunions de concertations se multiplient, à l'image des chantiers ouverts par le gouvernement. Les personnels n'ont aucune réponse à leurs revendications. A chaque fois le ministre oppose une fin de non-recevoir... et l'annonce d'un nouveau chantier. Après avoir rappelé les votes négatifs au Conseil Supérieur de l'Education, sur ParcoursSup, sur les réformes du baccalauréat et du lycée, FO a réitéré sa demande que le ministre ouvre de véritables négociations sur la base des revendications exprimées depuis plus de 5 mois par l'interfédérale (FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD Education, SNUDEP, UNEF, UNL, SGL).

Mais le ministre Blanquer s'inscrit bien dans les déclarations du Président de la République qui confirme comme ses ministres « nous irons jusqu'au bout » et dans l'éducation nationale, « de la maternelle à l'université », on change tout ! C'est pourquoi, le ministre veut rencontrer les 6 organisations syndicales représentatives début mai pour présenter les différents chantiers de son agenda, dans une logique de « co-construction » des réformes ; les discussions commenceraient tout de suite : il veut aller très vite sans prendre en compte le rejet des contre-réformes!

Le ministère a beau s'en défendre, les axes de travail correspondent pour beaucoup à la logique du document d'orientation adressé aux fédérations de fonctionnaires, « refonder le contrat social ». Ils s'inscrivent également dans la continuité de PPCR, des contre-réformes sur le lycée, sur l'orientation (la régionalisation dans le cadre du SPRO), et de la réforme de la formation professionnelle (mise en place du CPF).

Ainsi le ministre veut revoir les conditions de travail et l'indemnitaire des personnels enseignants, psyEN, et d'éducation. Dans le cadre de la réforme de la formation continue, il veut « réfléchir » à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation, c'est-à-dire une individualisation (voire une monétarisation) de la formation, qui serait davantage liée à la mobilité. Dans le cadre de PPCR, le ministère veut aller plus loin en ce qui concerne « l'accompagnement » des personnels. Il veut revoir également la formation initiale : la place du concours, l'attractivité du métier, sans pour autant remettre en question la masterisation, et les mesures PPCR qui tournent le dos à l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il annonce vouloir faire « évoluer les métiers » de tous les personnels, de modifier les règles du mouvement dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Concernant les psyEN-edo, ex-COP, il s'agirait « d'organiser leur travail en EPLE » dans le cadre du plan de fermetures de CIO que vient de décider le gouvernement...

Selon la DGRH, « *Les temps ont changé. On ne reste pas enseignant pendant 40 ans donc il faut préparer les personnels à plus de mobilité* ».

Cela éclaire bien les enjeux du « nouveau contrat social » dans la Fonction publique s'il était appliqué à l'Education nationale. Sous prétexte « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents », il faudrait tout réécrire : les missions, les droits et garanties liées aux statuts particuliers de corps, la formation initiale et continue des personnels au service. Tout cela dans le cadre de la transformation-destruction du service public prévu par le « nouveau contrat social », des plans de départ dits « volontaires », de la suppression de 120 000 postes et de la rémunération au mérite. Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO prépare le rapport de force pour bloquer toutes ces mesures.

**POUR LA DÉFENSE DU STATUT DES FONCTIONNAIRES ET L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE  
GRÈVE ET MANIFESTATION  
RASSEMBLEMENT MARDI 22 MAI 14h30 PORTE DE PARIS – LILLE**



Paris, le 24 mars 2018

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les neuf organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.

Elles exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels et appellent les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut de même que la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public. Elles rappellent leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, les organisations appellent les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usageres sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions. Forte de ces valeurs, elles appellent le Gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 22 mai 2018, ce préavis couvrant les agents commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, les organisations signataires répondront à toute négociation qu'il vous appartient d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.